



Recommandation 109 (1957)¹

Mesures à prendre par les organisations internationales dans le domaine universitaire

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Convaincue que les organisations internationales européennes pourraient utilement contribuer à une meilleure connaissance des problèmes de l'intégration européenne dans les universités des pays membres,

Recommande au Comité des Ministres :

1. d'élargir considérablement le programme des stages d'études du Conseil de l'Europe, de manière à permettre d'organiser un stage à chaque réunion de l'Assemblée Consultative à Strasbourg, et au moins un stage par an destiné à des étudiants ou à des membres intéressés du corps enseignant des universités ; d'examiner les avantages qu'il y aurait à réserver ces stages aux lauréats de concours portant sur des thèmes d'intérêt européen ;
2. d'autoriser le Secrétaire Général à accorder les facilités nécessaires aux fonctionnaires du Secrétariat Général invités par des universités à faire des conférences sur la structure et les problèmes des organisations européennes ;
3. de décider l'envoi gratuit des documents publics du Conseil de l'Europe aux universités qui en expriment le désir, en vue de créer chez elles un centre de documentation spécialisé dans les problèmes des organisations européennes.

1. Cette recommandation a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa 30e séance, le 8 janvier 1957 (voir [Doc. 561](#), projet de recommandation de la commission des Questions culturelles et scientifiques et exposé des motifs par M. Erler).

